

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Catherine REYT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Philippe BABY, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Pascal PICARD

**Secrétaire de séance :** Nathanaël VETTRAINO

**DELIBERATION N° DEL\_2023\_074**

**OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements et aux changements de situations administratives, il convient de créer :

- 1 poste d'attaché principal (suite à avancement de grade) ;
- 2 postes de Rédacteur principal de 2ème classe (suite à avancement de grade et recrutement au sein du relai petite enfance) ;

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (suite à recrutement au sein du secrétariat général) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (suite à avancement de grade) ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (suite à avancement de grade) ;
- 3 postes d'agent de maîtrise (suite à promotion interne) ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux (suite à recrutement au sein du service petite enfance) ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste de brigadier chef principal (suite à recrutement au sein de la Police Municipale) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (suite à avancement de grade) ;

et de supprimer :

- 1 poste d'attaché territorial (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste de rédacteur (suite à disponibilité au sein du secrétariat général) ;
- 2 postes d'adjoint administratif (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe (suite à fin de contrat aux services techniques) ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (suite à départ en retraite au service Police Municipale et avancement de grade) ;
- 1 poste d'agent de maîtrise (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste de cadre de santé (suite à départ en détachement au sein du service petite enfance) ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale (suite à avancement de grade) ;
- 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe (suite à promotion interne) ;
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste d'éducateur des APS (suite à départ en disponibilité au sein du service jeunesse) ;
- 1 poste de gardien de police municipale (suite à avancement de grade) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (suite à avancement de grade) ;

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2023,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 05 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir compte des recrutements et des changements de situation des agents de la collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE DE CRÉER :**

- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes de Rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'infirmier en soins généraux
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 poste de brigadier chef principal

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe

**DÉCIDE DE SUPPRIMER :**

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste de Rédacteur
- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste de cadre de santé
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 1 poste d'éducateur des APS
- 1 poste de gardien de police municipale
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,